

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AFFERENTE A LA REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME D'AGHIONE DU 15 OCTOBRE AU 19 NOVEMBRE 2025

Par arrêté municipal n°026/2025 en date du 24/09/2025, Monsieur le Maire d'Aghione a ordonné l'ouverture d'une enquête publique concernant la révision générale du plan local d'urbanisme d'Aghione.

L'enquête publique se déroulera sur une durée de 36 jours, du 15 octobre au 19 novembre 2025 inclus.

Par décision de désignation n°E25000035/ 20 r du Tribunal Administratif de Bastia en date du 05/08/2025, Monsieur MORETTI Frédéric a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Les pièces des dossiers, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposées à la Mairie d'Aghione du 15 octobre au 19 novembre 2025 inclus, aux jours et heures d'ouvertures de la Mairie, à savoir :

**Du LUNDI au JEUDI
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00**

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Monticello et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à la commissaire enquêtrice à l'adresse suivante :

Mairie d'Aghione, à l'attention de Monsieur le commissaire
enquêteur
Place Paul Angelini – 20270 AGHIONE

En ce qui concerne les observations reçues par voie postale à l'adresse de la mairie, les courriers doivent arriver au plus tard le 19 novembre 13h00, heure de clôture de l'enquête publique.

Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante: <https://www.registre-dematerialise.fr/6713>

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-6713@registre-dematerialise.fr

Toutes les contributions seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6713> et donc visibles par tous. Un accès gratuit au dossier sera également garanti par un poste informatique en mairie.

Le commissaire enquêteur recevra le public, les jours, heures et lieux suivants :

- Le mercredi 15 octobre 2025 de 9h à 13h en mairie
- Le mercredi 5 novembre de 9h à 13h en mairie
- Le mercredi 19 novembre de 9h à 13h en mairie

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Monticello, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique. La personne devra adresser sa demande auprès de Monsieur le Maire d'Aghione Place Paul Angelini - 20270 AGHIONE.

La révision générale a été soumise à une évaluation environnementale. L'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement est intégré au dossier d'enquête publique. La réponse de la commune à l'avis de l'autorité environnementale est également jointe au dossier.

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées. Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du Département de Haute-Corse et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un délai d'un an à compter de la réception par la Mairie des documents. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera également publiée sur le site internet de la commune durant le même délai d'un an.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées en mairie d'Aghione auprès de Monsieur le Maire d'Aghione, Place Paul Angelini - 20270 AGHIONE.

Un avis destiné au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera inséré, en caractères apparents, par le Maire, dans deux journaux diffusés dans le département. Il sera publié une première fois, au moins quinze jours avant le début de celle-ci, et une deuxième fois, rappelé dans les 8 premiers jours de l'enquête. Cet avis sera affiché à la mairie pendant toute la durée d'enquête et publié par tout autre procédé en usage dans la commune ainsi que sur le site internet de la commune.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête publique et des conclusions du commissaire enquêteur, seront soumis au Conseil Municipal pour approbation.